



Communiqué de mise à disposition de documents

Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2024

Dépôt du Document d'enregistrement universel 2023

Gaumont annonce avoir déposé le 10 avril 2024 son Document d'enregistrement universel 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document comprend notamment :

- le rapport financier annuel,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux.

Le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour toute personne en faisant la demande et peut également être consulté sur les sites internet de la société (<https://www.gaumont.com/fr/finance>) et de l'AMF (www.amf-france.org).

*

**